NORMANVILLE

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 2 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Claudine COUVRAT
Madame Anne HEURTAUX
Monsieur Ludovic FRIARD
Monsieur Dimitri DUREL
Monsieur Daniel GALLIE
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Madame Marie-Noëlle LE MEILLEUR
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Stéphanie LOURETTE

ETAIENT ABSENTS EXCUSEES

Madame Nadège URBANSKI
Madame Aurélia MAUBOUSSIN

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

Claudine COUVRAT est nommée secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 19 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

► Intervention de Monsieur DEL MONTE Benjamin, responsable du pôle mobilité du Département de l'Eure.

Présentation de l'étude de l'itinéraire cyclable de la vallée de l'Iton sur la commune de Normanville, entre la rue du Robichon et l'entrée de Caër.
Le Département envisage un début des travaux au quatrième trimestre 2023.

Présentation du tracé et échanges avec les élus.

Eléments clés :

- Sauf point particulier, la voie verte est de 3 mètres de large, conformément aux préconisations en vigueur, et en enrobé.
- Le point de départ du tracé se situe au niveau de l'actuelle piste cyclable, rue du Robichon, face au terrain de football, puis remonte celle-ci jusqu'au groupe scolaire, passe derrière ce dernier, et traverse le parc pour arriver à côté de la mairie sur la RD 52 (plan de détail n°1).
- La traversée de la RD 52 s'effectue au niveau de l'actuel passage piétons, puis longe cette dernière, traverse la C21 (Boulay-Morin), et passe derrière l'actuel monument aux morts (plan de détail n°2).
- L'itinéraire se poursuit en accotement de la RD52 côté Est ; Le détail n°3 précise le traitement proposé face à l'allée Fleurie et le traitement de la traversée de chaussée pour rejoindre cette dernière.
- Le plan de détail n°4 précise le traitement à l'entrée de Caër, la traversée de la RD52 et le tracé jusqu'à l'intersection avec la RD10. La largeur de la RD52 sera réduite à 5m50.

Les plans de la traversée de Caër (RD10 + RD155) sont présentés pour information. En effet, compte-tenu des interactions avec les RD concernées, et les impacts sur l'organisation de l'espace public, cette seconde partie du

projet de voie verte nécessite davantage d'étude et de concertation ne permettant pas de s'inscrire dans la même temporalité que la section précédente.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

• EPN – Assainissement collectif
Monsieur VASTEL, chef de service « Etudes & Travaux Neufs Réseaux » de l'EPN précise que les dates de commissions d'attribution d'aides de l'Agence de l'Eau ne sont pas connues. Vu la date de dépôt du dossier de subvention, la commission pourrait se tenir en juin 2023,

• Installation d'une table échec dans la cour de l'école primaire le 25 janvier 2023,

• Réparation du toit végétalisé de l'ESCALE le 23 janvier 2023,

• Elagage de la haie du terrain de football effectuée le 24 janvier 2023,

• Conseil en Énergie Partagé (C.E.P.) – Rapport de Monsieur DIARRA, Conseiller suite à sa visite du 20 décembre 2022

DELIBERATIONS

DB2023.006 – Renouvellement de la Convention d'Adhésion au service commun « Application du Droit des sols » (ADS) d'Evreux Portes de Normandie (EPN) pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme

L'article 134 de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) du 24 mars 2014 a institué la fin de la mise à disposition gratuite au 1er juillet 2015 des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme délivrées par les maires au

nom des communes de moins de 10 000 habitants appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants.

Afin d'offrir une alternative aux communes du territoire, et d'assurer une continuité indispensable au service public, EPN (à l'époque Grand Evreux Agglomération GEA) a décidé, après association des communes, par délibération du 22 avril 2015, la création au sein de son service urbanisme d'un secteur « Application du Droit des Sols » ayant le statut de service commun en application de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa nouvelle rédaction issue de la loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Le service commun ADS assure ainsi depuis le 1er juillet 2015, à compter du dépôt de la demande auprès des communes jusqu'à l'envoi aux Maires d'un projet de décision, l'instruction pour le compte des communes des demandes d'autorisations d'urbanisme suivantes : permis d'aménager, permis de démolir, permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme opérationnels.

La mise en place de ce service ne constitue pas un transfert de la compétence urbanisme, puisque les maires restent compétents pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

La commune conserve par ailleurs son rôle essentiel d'accueil des demandeurs, et assure la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort. Le service commun ADS, quant à lui, a pour mission principale l'examen technique des demandes et la rédaction d'un projet de décision au regard des différents avis recueillis, notamment celui des maires.

Les communes souhaitant confier l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme au service commun ADS ont ainsi approuvé, puis signé une convention fixant l'ensemble des modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de l'instruction des demandes.

Cette convention nécessite aujourd'hui d'être revue, afin de repréciser pour les communes la nature des actes qu'elles souhaitent continuer à confier au service commun et si le maire consent à une délégation de signature au chef du service commun ADS pour l'envoi des notifications de majorations/prolongations de délais et d'incomplets, ainsi que des demandes d'avis à certaines consultations extérieures.

Cette nouvelle convention permet notamment aux communes de garder l'instruction des Déclarations Préalables dites « simples » (clôtures, panneaux photovoltaïques…)

Vu l'article 134 de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Evreux Agglomération du 22 avril 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire d'Evreux de Portes de Normandie du 5 avril 2022,

Vu la délibération communale approuvant l'adhésion au service commun ADS en date du 15 juin 2015,

Vu le nouveau projet de Convention de mise à disposition du service commun ADS,

Le conseil municipal de Normanville :

RENOUVELE la convention d'adhésion au service commun et confier à ce service l'instruction des demandes de déclarations et d'autorisations d'urbanisme suivants : **dans leur totalité**

APPROUVE les termes de la nouvelle convention à passer avec EPN fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de

l'instruction par le service commun Application du Droit des Sols (ADS) des demandes d'autorisations et actes d'urbanisme délivrés par le Maire au nom de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec EPN et tout acte s'y rapportant, y compris les éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2023.007 – EAD – Assistance administrative pour consultations de travaux

- Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable aux propositions du 8 février 2023 d'Eure Aménagement Développement (E.A.D.) 639 rue de l'industrie – CS 40931 27009 EVREUX CEDEX pour l'assistance administrative concernant les consultations de travaux suivants :

  ► Pompe à chaleur de l'ESCALE : 3 100,00 €uros HT soit 3 720,00 €uros TTC

  Assistance administrative pour le lancement de la consultation de travaux pour la dépose de la PAC existante de l'Escale et son remplacement ;

  ► Isolation intérieure de la mairie : 4 400,00 €uros HT soit 5 280,00 €uros TTC

  Assistance administrative pour le lancement de la consultation de travaux pour la mise en œuvre de l'isolation intérieure de la mairie ;

  ► Défense Extérieure Contre l'Incendie : 5 600,00 €uros HT soit 6 720,00 €uros TTC

  Assistance administrative pour le lancement de la consultation de travaux pour la mise en œuvre de la DECI ;

  Ces missions comprennent :

  - Etablissement des pièces techniques de la consultation,
  - Etablissement des pièces administratives de la consultation,
  - Consultation et rapport d'analyse,
  - Restitution et désignation,
  - Signature des marchés

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE
Attractivité économique– Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air
Commission 2 : EAU
Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité
Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL
Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville –– CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale
Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté
Commission 5 : FINANCES
Finances – Grand équipements

♦ COTE RESTAURATION - Rencontre le 2 février 2023 avec les communes de la Baronnie, Gravigny, Huest, Sacquenville et Val David afin déchanger sur les prestations du fournisseur concernant les repas cantine du groupe scolaire,

♦ *EPN Harmonisation TEOM* (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) *et collecte des déchets*
Courrier envoyé à l'EPN suite à la rencontre du 31 janvier 2023 :

« La commune a pris acte de l'obligation de l'harmonisation du taux de la TEOM sur le territoire de l'EPN, au plus tard, le 1er janvier 2024.
A ce jour, les taux varient de 12.50 % pour les communes de l'EX-GEA à 20.76 % pour les communes de l'EX-CCPN.
Pour le territoire de notre commune, l'harmonisation du taux conduira nécessairement à une hausse substantielle de celui-ci. Vous avez évoqué un taux, de l'ordre de 14.20 à 14.50 %.
Cette hausse du taux s'ajoute à une augmentation des bases de 7.10 % décidée par la loi de finances 2023. Cela conduirait à une hausse du montant de la TEOM supporté par les habitants de Normanville de 21.67 % à 24.24 %, cela bien entendu, dans le cadre d'un vote du conseil communautaire sur ces taux.
Lors de cette rencontre, l'EPN a fait part des projets de changement des services apportés à la population :
- ramassage des déchets ménagers toutes les deux semaines,
- suppression du ramassage des encombrants,
- ramassage sur RDV, avec une gestion et un planning en cours d'étude et un projet d'appel à une société pour une meilleure valorisation de ces encombrants,
- Déchets verts :
- suppression du point vert de Caër et arrêt du projet sur La Chapelle du Bois des Faulx,
- suppression du ramassage déchets verts en porte à porte (service conservé sur environ 6 mois, dans l'aire urbaine : Evreux et Gravigny)

L'EPN nous a informé des coûts du maintien d'un ramassage en porte à porte étendu sur le territoire de l'EPN.
- fermeture des déchetteries le dimanche et modifications des amplitudes horaires (avec un personnel supplémentaire sur ces déchetteries)

Toutefois, nous ne pouvons que constater que ces projets conduisent à un service moindre apporté à notre population, avec une forte hausse de la TEOM.
Ainsi les incidences pour notre commune et ses habitants sont les suivantes :

- absence de points verts à proximité :
- risques de dépôts sauvages avec tout ce que cela implique.
- service en moins pour les habitants.
- saturation le samedi de la déchetterie de Saint Michel dû à :
- suppression point vert Caër,
- l'ensemble des communes du secteur NORD (Reuilly, La Chapelle du Bois des Faulx, Emalleville, Irreville, Le Boulay-Morin, Saint Germain des Angles, Tourneville, Saint Vigor, Normanville, Aviron et Gravigny), devant se rendre à la déchetterie de Saint-Michel,
- fermeture le dimanche des déchetteries et réduction des amplitudes horaires.

Nous regrettons, à ce jour l'absence d'anticipation de ces projets de décisions.

La commune sollicite l'établissement d'un projet de maintien du point vert de CAER (avec un contrôle d'accès automatisé, comme réalisé sur le site de GROSSOEUVRE, afin de limiter les dépenses de fonctionnement). Car ce point vert maintenu (et automatisé, sans frais de personnel)

permettrait aux habitants des communes environnantes d'accéder facilement à un point de collecte.

Sous réserve de l'accord des communes impactées et en concertation avec celles-ci, il pourrait être envisagé une participation des communes »

Une rencontre est prévue le 15 février 2023 à Normanville

♦ SIEGE - Rencontre avec Monsieur ALBEAU le 31 janvier 2023 concernant les projets d'enfouissement de réseaux, notamment à CAER,
♦ Réunion des associations programmée le 27 février 2023, 19 h à la mairie,
♦ SIEGE Groupement d'Achat d'Electricité - Tarifs 2023 – LA commune de Normanville entre dans la cadre du bouclier tarifaire pour cette année,
♦ EPN Présentation Rapport Orientation Budgétaire 2023,
♦ EPN - Adhésion EPN au CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,
♦ SIVU Compte administratif A 2022 & Budget primitif 2023,
♦ EPN Compte rendu bureau communautaire 13 janvier 2023.

COURRIER DU MAIRE

► Monsieur et Madame LECLERC, administrés de Normanville expriment leur mécontentement suite à la fermeture de la déchetterie de CAER et le ramassage des déchets verts,
► Un clocher, une Effraie – L'association Naturellement Reuilly sollicite des bénévoles pour observer le nichoir installé dans le clocher de l'Eglise Saint-Gaud,
► Préfecture - Approbation règlement local de publicité Intercommunal.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

• EPN - Captage de Normanville et piézomètre – Suivi mensuel de l'EPN suite l'augmentation du tétrachloroéthylène. Une analyse complète va également être faite pour évaluer l'impact des autres pollutions potentielles,
• EPN Appel à Projets Contrat de Territoire 2023-2027.pdf
• Préfecture - Lancement de l'appel à projets 2023 - Atlas de la biodiversité,
• Préfecture - Déploiement du fonds d'accélération pour la transition écologique.

Prochain conseil municipal le jeudi 30 mars 2023 à 20 h 30